



## Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

### AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné

Qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle le règlement 568-2024 intitulé « **Projet de règlement pour déterminer les taux de taxes et les tarifications fixes pour l'année 2025** »

Cette séance se tiendra **mardi 17 décembre 2024 à 20h30.**

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 9<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Guy Ménard  
Directeur général, greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guy Ménard, directeur général, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par conseil, le 9 décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Guy Ménard  
Directeur général, greffier-trésorier